



OPÉRATEUR(TRICE) DE CONDITIONNEMENT

• Les missions

Placé·e sous la responsabilité d'un (une) chef·fe d'équipe, conducteur·trice de ligne, responsable d'atelier ou de production, l'opérateur·trice de conditionnement assure dans des conditions de sécurité et d'hygiène optimales un ou plusieurs postes sur une ligne de conditionnement (tirage, habillage, emballage, palettisation...). L'opérateur·trice de conditionnement conduit sa machine (en assure les réglages, l'approvisionnement et la propreté), réalise les opérations de manutention de premier niveau et surveille la conformité de la production.

En fonction de l'organisation de la structure, sa mission peut également comprendre le tirage du vin ou encore la conduite de machines, telle que la conduite du chariot élévateur par exemple, ou des tâches manuelles en fonction des besoins de la structure.

• Conditions de travail

L'opérateur·trice de conditionnement œuvre sur une chaîne de production. Son activité comporte notamment le port de charges et la conduite de chariots. Ses missions nécessitent le port d'équipements de protection individuelle. Ses horaires sont variables. Son activité peut connaître des pics liés à la mise en bouteilles ou à la commercialisation des vins (elle-même directement liée à l'activité commerciale et l'évolution du carnet de commandes), ainsi qu'à l'organisation du travail retenue par l'entreprise.

• Compétences requises

L'opérateur·trice de conditionnement doit maîtriser le fonctionnement et l'entretien courant de sa machine ainsi que les normes d'hygiène, de sécurité (gestes et postures) et de qualité. Il (elle) doit avoir connaissance des produits et des processus de production sur lesquels il (elle) intervient. L'opérateur·trice doit faire preuve d'une bonne capacité à s'intégrer dans une équipe de production, de polyvalence, de rigueur et de vigilance.





OPÉRATEUR(TRICE) DE CONDITIONNEMENT

• Formation requise

Le poste d'opérateur·trice de conditionnement est accessible sans prérequis de formation. Néanmoins, de plus en plus d'opérateur·trice·s sont recruté·e·s au niveau Bac pro (pilotage de système de production ou dans le domaine agro).

• Evolutions possibles du métier

L'opérateur·trice de conditionnement peut évoluer vers le poste de chef·fe d'équipe, une évolution facilitée par la détention d'un titre ou diplôme professionnel ou le passage d'un CQP (Opérateur·trice Qualifié·e en Conduite et Maintenance des Machines d'Embouteillage ou de Conditionnement).

• Salaire moyen

Un (une) opérateur·trice de conditionnement débutant·e en début de carrière est rémunéré·e à partir du S.M.I.C. voir plus selon le degré de responsabilité du poste. Le salaire annuel d'un (une) opérateur·trice de conditionnement expérimenté·e peut atteindre 35 000 € par an*.

*Chiffre avant inflation, datant de 2019.

FORMATIONS . MÉTIERS . OFFRES D'EMPLOIS

WWW.VITABOURGOGNE.COM

